

La modestie chrétienne de la femme (IV)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

C'est un véritable *recueil documentaire* sur la modestie chrétienne dans toute la Tradition de l'Église, que livre Dom Maréchaux dans l'étude dont voici la quatrième et dernière partie ¹.

Le grand bénédictin a déjà donné la parole aux Apôtres et aux Pères de l'Église (textes reproduits dans notre numéro 48), aux saints du Moyen Age (numéro 49), et à ceux de la Contre-Réforme catholique (numéro 50).

Interrompue à cet endroit par la guerre de 1914-1918, l'étude ne put être reprise que six ans plus tard, en 1920. Dom Maréchaux donna alors une vue d'ensemble des chapitres précédents, puis les cinq derniers articles, que nous reproduisons ci-dessous. Après un diagnostic du mal tel qu'il sévissait dans les années 1920, il donne ses avis sur les remèdes à appliquer ².

On se demandera peut-être, au terme de cette étude, pourquoi nous avons voulu publier ces pages sur la modestie chrétienne.

La raison en apparaît précisément dans ce dernier article : l'aggravation des modes, déjà indécentes au XIX^e siècle, s'est accentuée tout au long du XX^e.

Qui considère les interventions de Pie XII (1939-1958) ne peut manquer d'être frappé par le nombre de ses discours sur ce sujet, et par leur insistance. Plus que ses prédécesseurs, il est témoin de la corruption de la société par des modes sataniques, créées et répandues à l'instigation des loges maçonniques pour avilir les mères chrétiennes.

Un esprit superficiel pensera que le pape s'était attaqué à un point secondaire. Mais Pie XII explique à plusieurs reprises que l'homme se perd ou se sauve par la femme. Il répète sans se lasser que la réforme de la société passe par la famille et par l'exemple que la mère y donne comme première éducatrice du genre humain.

Sous les pontificats antérieurs, de Pie IX à Pie XI, Dom Maréchaux avait été témoin des bons fruits de l'apostolat du père Emmanuel dans sa paroisse,

¹ — Les vingt premiers chapitres de cette étude, parus avec une parfaite régularité de janvier 1913 à août 1914 dans le tome 13 du *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, ont été publiés dans *Le Sel de la terre* 48 (p. 124-141), 49 (p. 138-158) et 50 (p. 174-196). — Sur Dom Maréchaux (1849-1927), qui fut à la fois le disciple privilégié du père Emmanuel, un grand ami de saint Pie X et le père spirituel d'Henri Charlier, voir la notice publiée dans *Le Sel de la terre* 26, pages 114-117.

² — Ces six textes sont parus dans le tome 14 du *Bulletin*, aux pages 299-300 (janvier-février 1920), 309-312 (mars-avril), 325-328 (mai-juin), 343-346 (juillet-août), 363-365 (septembre-octobre) et 373-376 (novembre-décembre). Certains sous-titres sont de notre rédaction.

notamment pour la pratique de la modestie chrétienne. La pratique de cette vertu à Mesnil-Saint-Loup avait exigé un combat permanent contre les influences contagieuses du monde extérieur. Dom Bernard entendit lui-même saint Pie X¹ et Benoît XV bénir les efforts des pasteurs de cette paroisse exemplaire pour y rétablir le christianisme intégral dans les âmes des baptisés.

C'est donc pour faire écho au magistère constant des papes jusqu'au Concile que nous invitons nos lecteurs à se pénétrer des grandes vérités qu'expose le disciple du père Emmanuel.

Citons-en quelques-unes :

— Le christianisme n'émancipe pas la femme, mais il la réhabilite au point de faire d'elle l'instrument du salut de l'homme, à l'instar de la Vierge Marie.

— Soyez modestes pour plaire à Dieu, pour le salut de vos âmes, pour celui de tant d'âmes que votre immodestie pousserait à la perdition, que votre modestie ramènera à la vertu et à Dieu.

— Voyez dans l'immodestie une honte, une turpitude, une laideur ; envisagez la modestie comme une parure, un honneur, une beauté. La modestie s'inspire d'une pensée de foi, donc elle est divinement lumineuse. Sa vraie beauté est d'être en nous un des fruits du Saint-Esprit (Ga 5, 22).

Le sel de la terre.

Vue d'ensemble de nos articles précédents

Le *Bulletin* a traité de la modestie des femmes, bien avant que la question eût pris le caractère d'acuité qu'elle a atteint aujourd'hui.

On nous a plusieurs fois demandé de réunir nos articles en volume ; ils en vaudraient sûrement la peine ; mais les frais d'impression sont inabornables.

Relisez nos vingt articles, chers lecteurs. Ils prennent la modestie chrétienne sur les lèvres des apôtres : saint Pierre et saint Paul en édictent les prescriptions qui constituent des lois formelles. Vous entendez les anathèmes des saint Pères contre les modes indécentes ; saint Augustin donne sa note dogmatique. Saint Thomas d'Aquin épuise le sujet en deux articles, qui font ressortir le danger du péché mortel là même où il n'y a que simple concession à la vanité. Puis voici le défilé des grands prédicateurs, des saints évêques, des rois et reines du Moyen Age, terminé par sainte Françoise Romaine la réformatrice. Saint Charles Borromée ouvre l'âge moderne avec ses énergiques statuts, qui interdisent l'accès des sacrements à toute femme dont la tenue n'est pas irréprochablement modeste. Sous une forme modérée et enjouée, saint François de Sales fait ressortir le devoir de s'habiller en dehors de toute vanité et de tout luxe. Plus près de notre temps, le problème de l'habillement féminin ne cessa de préoccuper les auteurs pieux, les hommes apostoliques, les pasteurs d'âmes ; des ligues de modestie se forment çà et là ; Pie IX encourage

¹ — Rappelons qu'il devint ami intime de saint Pie X durant son séjour comme père-abbé de Sainte-Françoise Romaine à Rome (1905-1914), séjour qui dura presque tout le temps du pontificat.

l'initiative de Madame Marie de Gentelles, enrôlant les femmes chrétiennes dans une croisade contre le luxe mondain.

Nous estimons que nos articles sont décisifs. Ils mettent en suprême évidence cette vérité qu'une femme ne saurait se dire chrétienne si elle n'est modeste.

Nous annonçons la reprise de ces articles. Nous parlerons des très tristes spectacles des temps actuels, de ce déchaînement de costumes féminins éhontés qui insultent aux victimes de la guerre, à la douleur des veuves, à la pénurie des orphelins, à la détresse générale. Mais surtout, nous tirerons des conclusions : quels remèdes sont à la hauteur du fléau ? Ceux qui protestent contre le scandale public, qui jettent les âmes à la perdition, vont-ils bien à la racine du mal ? Les demi-mesures ne sont plus de mise : il s'agit de sauver la société d'un déluge de fange qui engloutira tout.

Pour le dire en un mot, ce n'est pas seulement telle mode qu'il faut combattre ; c'est la mode elle-même, puissance tyrannique et néfaste, qu'il faut abattre.

Des atténuations ne mènent à rien : ce sont les prescriptions apostoliques qu'il s'agit de remettre en vigueur.

Puissions-nous faire ressortir ces conclusions comme une nécessité de salut individuel et social !

— XXI —

Après la guerre : la recrudescence du scandale

De la guerre de 1870 à celle de 1914

On crut pouvoir espérer une rénovation des idées et des mœurs, de la guerre de 70. Elle avait été précédée de solennels avertissements du ciel, auxquels aucun chrétien ne pouvait demeurer inattentif ou indifférent. La sainte Vierge était descendue sur la montagne de la Salette ; elle y avait paru, ayant un grand crucifix sur la poitrine ; elle y avait pleuré, elle s'était servie de la bouche innocente de petits pâtres pour annoncer à la France et au monde des fléaux terribles, si les populations baptisées ne revenaient point, par une conversion sincère, à la pratique de leurs devoirs envers Dieu. Quoi qu'on ait pu dire pour diminuer le prestige de la Salette, il y avait là un événement capable de remuer profondément la conscience chrétienne. L'apparition de Lourdes, qui suivit douze ans après, ne se présenta pas peut-être avec un aspect aussi austère ; toutefois, il ne convient pas d'oublier que la sainte Vierge, avant de dire *Je suis l'Immaculée Conception*, clama par trois fois *Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !* et que sous ses yeux maternels elle fit faire à la petite Bernadette des actes de pénitence humiliante. Là encore elle nous pressait d'apaiser la colère divine.

Cette colère éclata par la guerre qui rapidement tourna en désastres successifs et amena l'investissement, puis la prise de Paris. La déclaration de la Commune suivit ; et il fallut que les troupes régulières françaises fissent à leur tour le siège de la capitale, dont les principaux monuments furent la proie des flammes. N'étaient-

ce pas les malheurs annoncés à la Salette qui commençaient ? Les chrétiens allaient-ils revenir au Dieu de leur baptême ?

Reconnaissons-le, la guerre de 70 amena d'excellentes élections, dont la rouerie de M. Thiers paralysa les conséquences réparatrices ; elle fit éclore le vœu de Montmartre et amorça le gigantesque effort de la construction de la basilique votive du Sacré-Cœur, autorisée par une loi ; elle fit rentrer, suivant le mot de M. Thiers, les pèlerinages, et pèlerinages de pénitence, dans nos mœurs. Mais il faut l'avouer aussi, dans l'ensemble, la France ne s'améliora pas : en certaines contrées, c'est à partir de 70 que les hommes cessèrent en majorité de fréquenter les offices le dimanche. La politique anticléricale, inaugurée par Gambetta, précipita le déclin de la religion dans notre pauvre pays ; et par contrecoup, elle sapa la base de la moralité.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, les modes devinrent un instrument de corruption de plus en plus raffinée. Après les crinolines bouffantes, après les tournures protubérantes, se produisirent les robes entravées, dans lesquelles la femme ne peut se mouvoir sans lascivité provocante : ajoutez-y la nudité des bras et du buste.

La Grande Guerre, auprès de laquelle celle de 70 n'a été qu'un jeu d'enfants, se déchaîna : il est inutile d'en dire les péripéties. La formidable invasion, qui se ruait des frontières du nord, fut arrêtée par la valeur de nos soldats sans doute, mais avant tout par un coup de la main de Dieu. Alors ce fut l'interminable guerre de tranchées qui s'inaugura : un an s'écoula, deux ans, trois ans se passèrent, puis quatre ans ; les morts s'amoncelaient jusqu'à atteindre un million et demi ; la belle jeunesse du pays était fauchée ; et le carnage continuait. Un voile de deuil couvrait Paris et les provinces, quand au seuil de la cinquième année la victoire s'annonça éclatante, irrésistible, avec des airs de miracle.

Un peuple a vécu cette tragédie angoissante et comme indéfiniment prolongée ; il s'est senti porté sur l'abîme ; il n'a pris pied sur la terre ferme que par une force d'en haut. Il va sans doute se convertir comme Clovis à Tolbiac ; il tombera à genoux devant le Sacré-Cœur dont la basilique fut son palladium ; il se relèvera soldat du Christ. – Aucunement, hélas ! S'il y a eu commotion dans les âmes, elle ne paraît pas : extérieurement la France demeure inchangée, elle se rue à la jouissance, au plaisir le plus dégradant. Tellement il est vrai que les événements, même quand ils changent la face du monde, ne convertissent pas l'homme ; c'est Dieu qui convertit, et il a ses heures ! Il a semé sans nul doute des germes durant la tourmente ; ils lèveront, quand il plaira à sa miséricorde.

La tyrannie de la mode

En attendant, le scandale sévit avec frénésie et s'affiche avec une insolence épouvantable. Dissociant les époux, amenant tous les contacts, la guerre a brisé tous les liens, arraché toutes les barrières, déchaîné tous les appétits. La fidélité dans le mariage n'est plus guère qu'un préjugé vieilli ; la pudeur chrétienne est

méconnue par des femmes qui se disent chrétiennes, et leur manière de s'habiller n'est guère moins provocante que la mise des personnes les plus effrontément mondaines. Avant la guerre, la mode semblait déjà n'avoir qu'une visée : irriter violemment les passions, en accentuant les formes du corps jusqu'à donner l'impression du déshabillé. Aujourd'hui, par les robes écourtées, elle va directement au déshabillé, comme aussi par le décolletage qui s'attaque à tout le haut du corps.

Comment expliquer ce dévergondage ? Faut-il l'attribuer à la corruption des cœurs ? Elle existe, hélas ! cette corruption, en bien des cœurs, qui cherchent délibérément le péché par de telles exhibitions ; mais existe-t-elle dans le cœur de toutes celles qui s'y prêtent avec plus ou moins d'inconscience ? Aucune n'est complètement indemne ; mais enfin, il en est que nous ne voudrions en aucune façon assimiler à des femmes perdues. La corruption des cœurs est donc insuffisante à rendre raison des indécences criantes qui s'étalent dans les rues et sur les places publiques. L'explication adéquate de ce lamentable phénomène est dans la tyrannie de la mode.

La mode est la grande coupable. On peut lui appliquer les paroles que disait saint Augustin des méthodes d'éducatrices païennes : « Malheur à toi, torrent de la coutume humaine ! Que d'enfants d'Ève tu entraînes dans une mer de perdition ! » La mode est une production de la triple concupiscence, que saint Jean signale comme étant constitutive de ce qu'on appelle le monde. On trouve en elle la concupiscence de la chair qu'elle irrite ; la concupiscence des yeux, qu'elle rassasie du péché ; l'orgueil de la vie qu'elle porte à son paroxysme. Elle est l'instrument du monde et de Satan pour la ruine éternelle des âmes.

Autrefois, dans les temps où la foi exerçait son empire, il y avait pour les femmes un type de vêtement fixé par la modestie chrétienne : et ce vêtement, varié suivant les régions mais d'après une norme invariable de religieuse pudeur, avait un charme auquel les raffinements contemporains n'atteindront jamais ; non, le déballage des coiffures excentriques ne remplacera pas les coiffes à ailerons flottants de nos vieilles provinces. Mais il ne s'agit pas principalement d'esthétique, quoique l'esthétique soit en cause ; il s'agit de moralité. Les anciens costumes protégeaient la moralité ; la mode mène tout droit à l'immoralité. Car elle est, par sa définition même, instable et changeante ; elle entraîne avec elle des dépenses forcément ruineuses que tous les moralistes condamnent ; et surtout, à supposer qu'elle garde parfois quelque réserve dans ses manifestations, se mettant en dehors de toute règle fixe, elle est fatalement livrée aux fauteurs de scandales qui s'en servent pour déshonorer publiquement la femme chrétienne.

Et c'est là le triste spectacle qui afflige nos yeux. La mode, vomie par les officines allemandes juives, s'impose, et les chrétiennes acceptent sans résistance appréciable son joug dégradant. Bossuet disait que l'opinion est la reine du monde : la mode est la reine du sexe féminin, elle est plus encore, elle est son idole. A cette idole, il faut des sacrifices, des victimes ; les mères dénaturées lui sacrifient la pudeur de leurs filles grandes et petites. Nous nous demandons si les parents d'autrefois, qui jetaient leurs enfants dans les flancs embrasés de la statue de

Moloch, étaient plus coupables qu'elles. Qu'on ne nous taxe pas d'exagération : Moloch brûlait les corps, la mode tue les âmes.

Ceci nous montre quel est l'unique remède au mal qui gangrène la société : c'est, pour les femmes sérieusement chrétiennes, de secouer résolument la tyrannie de la mode et d'établir pour elles et leurs filles un type de vêtements, d'après les prescriptions apostoliques, qui ne soit pas soumis à de continuelles variations : c'est sur quoi nous reviendrons.

Autrement les protestations les plus indignées ne serviront de rien : elles sont d'ailleurs bien tardives, ces protestations. Vous attendez pour protester que le mal soit monté à son comble. Vous finissez par flétrir ce que vous avez commencé par accepter ou tolérer. Vous brisez quelques rameaux à un arbre néfaste, qui ne peut produire, c'est dans sa nature, que des pousses vénéneuses et empestées. Cet arbre n'est pas à émonder, mais à abattre et à détruire. Telle est la mode, invention du diable, pompe de Satan, s'il en est une.

C'est en quoi consiste la grande erreur du siècle : accepter un principe mauvais et prétendre réagir contre ses conséquences. Tout le libéralisme est dans cette tactique déplorable. Vous acceptez les soi-disant principes de 89, la Déclaration des Droits de l'homme ; et vous vous étonnez que les révolutionnaires éliminent Dieu de partout. Comprenez donc que, si les droits de Dieu ne sont pas proclamés en tête de tous les droits, il s'ensuit que bientôt Dieu ne comptera plus pour rien dans la société.

De même, si la femme accepte la mode comme règle de se vêtir, elle se met dans un engrenage qui la broie ; elle est réduite à passer par les excentricités les plus condamnables, à subir des exigences positivement déshonorantes. Qu'elle secoue ce joug anonyme et odieux ; qu'elle reprenne toute sa liberté de s'habiller d'après sa dignité de chrétienne, en toute bienséance et modestie.

L'excès du mal doit amener cette réaction salutaire et radicale : sinon, tout est perdu.

— XXII —

Aujourd'hui : protestations et condamnations

Les révoltants excès de la mode ont amené des protestations : pouvait-il en être autrement en pays chrétien ?

Nous avons donné, dans le *Bulletin* d'avant-guerre, plusieurs protestations et réprobations énergiques, signées notamment par Mgr Pulciano archevêque de Gênes, par le cardinal Cavallari patriarche de Venise. Rendons hommage au regretté Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, qui, dans une conférence aux dames de Paris, dénonça l'audace intolérable des grands couturiers parisiens (en réalité juifs et allemands) qui créent les modes indécentes et adjura les dames de secouer un si humiliant esclavage. Mentionnons aussi Mgr Izard, alors évêque de Pamiers, qui interdit d'admettre aux sacrements les petites filles insuffisamment vêtues.

C'est l'apparition de la danse cynique, dite le tango, qui amena d'unanimes réprobations épiscopales ; elles portèrent non seulement contre l'infamie de cette danse lubrique, mais aussi contre celle des robes entravées, tailladées, échancrées par le décolletage.

Au commencement de l'an 1914, le cardinal Amette, archevêque de Paris, fit paraître, dans la *Semaine Religieuse* du diocèse, un très grave avertissement réprouvant les modes indécentes ayant cours et condamnant formellement la danse précitée. Au mois de mai 1915, il fit apposer dans les églises de l'archidiocèse l'affiche suivante :

Son Éminence le cardinal-archevêque renouvelle l'avertissement déjà donné aux femmes chrétiennes de ne se présenter à la sainte Table qu'avec une mise décente. La tradition constante de l'Église exige qu'elles soient vêtues de robes montantes et fermées. Les modes païennes, plus scandaleuses encore en ce temps d'épreuve, ne doivent plus être tolérées dans les églises. Les prêtres auraient la douleur de ne pouvoir donner la sainte communion aux personnes qui ne se seraient pas conformées à cet avis.

L'avis, plein de tact, était très net et très ferme ; il fut adopté, croyons-nous, par l'unanimité des diocèses de France. Les personnes du sexe étaient mises en demeure de renoncer aux modes qualifiées païennes, *qui ne doivent pas être tolérées dans les églises* ; et remarquez cette précision, la tradition de l'Église exige d'elles qu'elles soient vêtues de robes *montantes et fermées*. Tout est dit et bien dit : aucune échappatoire n'est possible ; la sanction du refus de la communion est prononcée en termes exprès.

Quel était, devant une pareille déclaration, le strict devoir de toute femme chrétienne ? C'était de répudier tout décolletage et de ne se vêtir que de robes montantes et fermées. La réforme, par cette profession d'obéissance, était obtenue d'emblée.

Hélas ! Il en arriva bien autrement. Les femmes employèrent tous les faux-fuyants pour éluder la force de la prescription épiscopale. Elles n'acceptèrent pas, quant à la grande majorité d'entre elles, la robe montante et fermée ; elles gardèrent la robe échancrée plus ou moins ; seulement elles pallièrent la nudité qui en résulte par une légère addition à leur costume, par un petit voile apposé pour la communion ; enfin un trop grand nombre bravèrent ouvertement la défense et osèrent se présenter à la table sainte avec leurs indécentes. Il y eut quelques refus de communion ; trop souvent on ferma les yeux. En résumé, il n'y eut pas retour aux vêtements sérieux et modestes ; les choses continuèrent à aller à la dérive. *La Croix*, en août 1916, donna une chronique de la mode, signée Marguerite de Saint Genès, tristement révélatrice ; la chroniqueuse déclare que, s'étant trouvée récemment dans une réunion brillante, très distinguée, composée de *grandes catholiques*, elle y constata toutes les indécentes et extravagances reprochées à la mode.

Ainsi la parole de son Éminence demeura inefficace auprès des mondaines délibérées : tant il est vrai que rien ne tient au cœur de la femme autant que la vanité ! Demandez-lui qu'elle aille veiller au chevet d'un malade, elle s'y rendra avec empressement ; qu'elle renonce à une toilette inconvenante, vous n'obtiendrez ja-

mais d'elle ce sacrifice nécessaire. Si une haute autorité a parlé, elle se dérobera sous des subterfuges ; elle aura une toilette de communion à peu près convenable, une toilette de salon fleurant le scandale ; elle gardera son fétiche, elle persistera à suivre la mode païenne.

Les échappatoires

Que d'incompréhension voulue, par suite que d'inexcusable mauvaise foi, en ces questions de tenue !

Nos Saintetés les évêques relèvent la spéciale inconvenance qui consiste à se présenter à la table sainte avec des robes décolletées : s'ensuit-il que les femmes puissent sans manquer à la pudeur les exhiber dans un salon ? Aucunement. Les évêques déclarent que la tradition de l'Église exige qu'elles portent des robes montantes et fermées ; seules ces robes représentent la modestie chrétienne, qui cherche à plaire à Dieu dans les ajustements extérieurs et non pas au monde.

De même le cardinal archevêque proscribit nommément une danse infâme : gardez-vous de conclure que les autres danses sont autorisées et parfaitement licites ; il en est en dehors de celle-là, qui sont des plus dangereuses et qu'une personne chrétienne ne peut se permettre sans intéresser sa conscience. Les femmes dévotes en particulier ne doivent pas oublier la déclaration de saint François de Sales que, parmi les danses, les meilleures ne valent rien. Le saint curé d'Ars ne disait-il pas que, quand une personne se livre à la danse, son ange gardien est remplacé par un démon ? Une chrétienne, qui a l'horreur du péché, fuit la danse, qui est toujours cause d'innombrables péchés dont beaucoup sont mortels.

Pareillement, de ce que certaines modes notoirement perverses sont prohibées, il ne s'ensuit pas que les modes en général, telles surtout qu'elles existent actuellement, soient indemnes de toute censure. Formellement prohibées ou non, elles poussent toutes sur le même arbre qui est mauvais, elles ne diffèrent les unes des autres que par le degré de plus ou moins grande indécence. Les moins osées comme coupe et dénudations conduisent aux plus osées. Dans la mode comme dans la danse, il y a une progression de dévergondage qui naît de la chose elle-même, sur une échelle où l'on ne peut guère s'arrêter. L'aboutissement de ces pratiques antichrétiennes, faisant partie de l'arsenal des pompes de Satan, devrait ouvrir les yeux des moins clairvoyants, en mettant à nu le principe de mal et de perdition qu'elles contiennent et qui peu à peu s'explique.

Donc, de la condamnation de certaines danses et de certaines modes, n'allez pas conclure, femmes et filles chrétiennes, que les autres sont inoffensives et licites : concluez plutôt que le poison qui se trouve à dose évidemment mortelle dans les premières, existe à dose moindre mais toutefois périlleuse dans les secondes ; et que par suite la sagesse chrétienne, faite de prudence et de retenue, demande, au nom du salut de vos âmes, la fuite de la danse et la rupture avec la mode.

Terminons par une observation à votre adresse, femmes et filles, chrétiennes de nom et peut-être même de pratiques pieuses, mais en réalité délibérément très mondaines de cœur et d'esprit ; elle mérite que vous la méditez pour l'éveil de votre conscience.

Le tango sort du bas-fond des bouges, lancé par des proxénètes ; il se présente à vous dans sa hideur crapuleuse ; vous lui faites bon accueil, femmes et filles soi-disant chrétiennes ; vous le trouvez un peu épicé, mais si amusant ; vous vous hâtez de le danser, même dans les salons du meilleur ton. Il faut que la voix des évêques se fasse entendre et vous crie : « N'avez-vous pas honte de danser cette horreur ? »

De même, les couturiers juifs et allemands veulent se rendre compte jusqu'à quel point ils pourront se jouer de vous et vous infliger des toilettes déshonorantes ; ils inventent les robes entravées, écourtées, d'une si criante impudeur, d'un si choquant ridicule : vous les revêtez avec une soumission d'esclaves, vous les trouvez un peu audacieuses, mais si exquises. Il faut que la même voix épiscopale retentisse : « Mais c'est abominable, il y a une agence de dépravation publique, et vous lui obéissez ! »

Donc, femmes et filles soi-disant chrétiennes, votre conscience ne vous a pas averties, ou vous vous êtes habituées à braver votre conscience. C'est là le point très grave de la situation.

Comment votre conscience s'est-elle oblitérée en vous ? Comment en êtes-vous arrivées à perdre tout sentiment de pudeur chrétienne ? Telle est la question qui se pose. La réponse est obvie : c'est l'esclavage consenti de la mode, c'est l'habitude voulue de se plier à tous ses caprices quels qu'ils soient, qui peu à peu a ruiné en vous le sentiment de la plus élémentaire pudeur. La grande coupable de votre avilissement, c'est elle ; mais vous êtes coupables, vous aussi, car c'est volontairement que vous vous êtes rangées sous son sceptre dégradant.

Rompez donc avec elle, rompez avec les pompes de Satan, si vous voulez reconquérir votre liberté et votre dignité de filles de Dieu.

— XXIII —

Aujourd'hui, les remèdes

Premier remède : le retour aux prescriptions apostoliques

Une protestation contre un mal appelle un remède, et un remède précis.

Des voix autorisées disent aux femmes chrétiennes : ne vous habillez pas de telle manière indécente ! Cette prescription négative ne suffit pas.

Il ne suffit même pas de leur dire d'une façon générale : Gardez la bienséance et la dignité dans vos vêtements. Car la bienséance, chacun l'interprète à sa manière ; et la dignité, chacun l'entend à sa façon.

Mais quand le prince des apôtres, saint Pierre, dépeint les femmes chrétiennes comme « n'étalant pas d'artifices de chevelure, ne portant ni ornements d'or, ni vête-

tements recherchés et somptueux » (1 P 3, 3) ; quand saint Paul leur prescrit de se parer « de pudeur et de sagesse, non avec des cheveux frisés, ni de l'or, ni des perles, ni des habits précieux » (1 Tm 2, 9) : ah ! voilà une règle précise, qui s'impose par sa clarté non moins que par l'autorité irréfragable de laquelle elle émane.

Il est pénible de penser que cette règle n'est mise en avant presque jamais, qu'elle n'est énoncée et reproduite presque nulle part : serait-ce parce qu'elle est trop claire et coupe court à toute tergiversation ?

Elle est pourtant le point de départ nécessaire d'une réforme sérieuse de l'habillement féminin. Peut-on passer sous silence, sur une question de morale, les prescriptions formelles des saints apôtres ? N'est-ce pas une obligation de s'y conformer ? Est-il permis de dire qu'elles ne sont que facultatives ? Ce serait énerver toutes les règles de vie pratique, qui achèvent la partie dogmatique des épîtres apostoliques.

Non, ces prescriptions sont obligatoires. La femme chrétienne ne doit pas ajuster superbement et friser délicatement sa chevelure ; elle doit s'interdire les ornements coûteux, les habits recherchés et somptueux. Telle est la règle expressément posée par les saints apôtres Pierre et Paul, ces instituteurs des mœurs chrétiennes.

Pour qui réfléchit, ils ne pouvaient pas parler autrement sur un tel sujet. La profession de la vie chrétienne implique une séparation des façons de faire du monde : car l'esprit chrétien est en opposition radicale avec l'esprit du monde. La pénitence est inhérente au christianisme, qui consiste en l'imitation d'un Dieu couronné d'épines et crucifié. L'étalage de la vanité, la recherche des regards humains, le faste de l'orgueil, sont incompatibles avec lui. Le chrétien doit s'étudier à plaire à Dieu, purifier toujours plus sa conscience et l'orner de bonnes œuvres : ce soin tout intérieur exclut les artifices de parure qui s'adressent aux yeux, et qui comportent nécessairement une séduction ¹. Comment récuser une règle qui découle manifestement de ces principes, et qui en est l'application nécessaire ?

La femme chrétienne doit rougir d'attirer sur elle des regards qui sont plus ou moins imprégnés de convoitise ; et par conséquent une modestie angélique, une retenue sévère s'impose à elle. Qu'elle est belle ainsi aux yeux de Dieu et même aux yeux des hommes !

Sa chevelure lui est donnée pour se voiler, et non pour en faire un étalage.

Remarquons que les prescriptions apostoliques condamnent le luxe. Voilà un point essentiel qu'il n'est pas permis d'éluder. Le luxe n'est pas seulement un violent contraste avec l'esprit de pénitence : il constitue une sorte d'insulte aux pauvres et aux nécessiteux. Tel est le langage unanime des saints Pères ². Ah ! Le

¹ — Saint Augustin, avec sa netteté habituelle, pose la règle suivante : « En ce qui concerne les ornements du corps ou de l'homme extérieur, plus ils sont recherchés, plus ils font de tort à l'homme intérieur ; moins ils sont recherchés, plus l'homme intérieur est orné de mœurs resplendissantes de beauté » (Serm. CLXI, 11). On peut dire que toute la loi morale roule sur cette alternative : aux ornements du corps, répond l'indigence de l'âme ; à la modestie, sa beauté intérieure aux yeux de Dieu.

² — Nous avons cité les saints Pères au cours de notre écrit. Saint Augustin répète souvent que le superflu du riche est le bien du pauvre ; qu'il y a comme une fraude commise, quand on en prive l'indigent. Le luxe détourne en pure perte cette réserve providentielle.

luxe ! Que de prétextes on cherche pour le justifier ¹ ! Ces prétextes tombent devant la netteté de la parole apostolique, qui écarte des vêtements de la chrétienne l'or, les perles, les ornements coûteux.

Est-il nécessaire de dire que l'idole de la mode est réduite en poussière par la vigueur de ces prescriptions ? Car la mode, c'est le vain artifice de la coiffure ; c'est l'exigence de costumes somptueux, et perpétuellement renouvelés, qui amène des dépenses énormes ou tout au moins écrasantes pour de modestes fortunes.

Il s'agit donc d'en revenir aux prescriptions apostoliques ; elles sont le point fixe et arrêté, au dehors duquel tout est vague, flottant, arbitraire ; elles sont la digue qui seule peut arrêter et contenir « le torrent de la coutume » entraînant les âmes dans la perdition.

Efficacité des prescriptions apostoliques

On pourrait se demander pourquoi les saints apôtres, qui réprouvent le luxe de la toilette, ne condamnent pas les nudités scandaleuses. C'est qu'il n'y avait pas lieu de le faire.

L'habillement des dames romaines était sérieux et, dans son ensemble, modeste, surtout en public. Les statues antiques le prouvent : rien de plus grave que la tenue d'une vestale, d'une patricienne, d'une impératrice. D'après les figurines qui ornent certains objets en terre cuite, la jeune Grecque ou la jeune Romaine avait le visage couvert à la manière orientale. Quant à l'épousée, à la *nupta*, elle disparaissait sous un grand voile. Les femmes honnêtes en un mot laissaient aux femmes de mauvaise vie les attitudes et les allures provocantes. A Athènes et à Rome, il y avait des dissolutions, mais elles restaient secrètes. On ne connaissait pas le déshabillé, qu'on pourrait dire pire que le nu.

Bien entendu si les païennes gardaient le *décorum*, les chrétiennes étaient absolument irréprochables. En fait, c'était la simplicité de leur costume, duquel tout ornement luxueux était banni, qui faisait contraste avec les ajustements des riches romaines d'une incroyable somptuosité, dont Tertullien disait qu'elles portaient sur leurs épaules des forêts et des îles, c'est-à-dire les revenus d'une province. Une loi somptuaire fut édictée, pour réprimer ces dépenses vraiment insensées ; mais elle resta sans effet : car, dit l'orateur romain, que valent les lois, là où il n'y a pas les mœurs ?

Les prescriptions apostoliques furent plus efficaces que la loi Oppia ; vainement soutenue par Caton. Quand les familles patriciennes se furent ralliées à la foi, quand les descendantes des Paul-Émile, des Scipions, des Fabius, embrasèrent publiquement la pauvreté du Christ et distribuèrent aux églises et aux pauvres leurs biens immenses, le luxe insolent de la Rome des Césars fut définitivement vaincu : des mœurs nouvelles furent inaugurées, la croix marqua de son empreinte le vêtement des femmes comme le front des empereurs.

¹ — Il faut soutenir, dit-on, les industries du luxe. Tertullien de son temps déjà répondait à cette objection ; et il montrait que ces industries peuvent être utilisées au service des autels.

Tel fut l'effet des prescriptions apostoliques. Nous sommes convaincus qu'interprétées dans leur esprit, appliquées avec énergie et suite, présentées comme obligatoires, elles auraient raison du luxe de friperie de la femme moderne et de son dégoûtant déshabillé.

Note — Insérons cet extrait piquant de saint Jean Chrysostome

Ah ! pourquoi donc recherchez-vous la parure des habits ? Les habits ne nous ont pas été donnés comme ornements, mais pour couvrir la honte de notre nudité ; n'ayez donc pas d'habits plus honteux que la nudité même. C'est pourquoi Dieu a donné des vêtements de peau à Adam et son épouse. S'il l'eut voulu, il aurait pu le couvrir de superbes habits. Il ne l'a pas fait, pour nous montrer, dès le commencement du monde, que le temps présent n'est pas un temps de délices, mais de gémissements et de larmes. Si le besoin que nous avons de vêtements vient du péché, si c'est pour nous une preuve de notre ignominie et un souvenir de notre condamnation, pourquoi tant mettre en relief le signe de notre honte ? Ces vêtements dont nous ne pouvons nous passer ne prouvent-ils pas assez notre chute ? Pourquoi étaler, comme à plaisir, ce qui nous accuse, en excédant ce qui est nécessaire ? Il faudrait plutôt, comme saint Paul, pousser des gémissements, nous lamenter, châtier notre corps : mais bien loin de là, nous perdons notre temps à fabriquer avec tout l'artifice possible des habits que nous rehaussons encore de mille ornements. Nous faisons comme un homme qui, forcé de mettre un bandeau sur ses yeux malades, s'aviserait d'orner ce bandeau pour en tirer vanité. Élie et saint Jean-Baptiste n'ayant pour tout vêtement que des tuniques de peaux de bêtes, soupiraient ardemment après le glorieux vêtement de l'immortalité. [Saint Jean Chrysostome *De Cohab. ill.* II.]

— XXIV —

Deuxième remède : le retour au voile de la tête

L'obligation pour les femmes d'avoir la tête voilée est une prescription apostolique.

Elle résulte d'un long passage de l'épître 1^{ère} de saint Paul aux Corinthiens (11, 3-17) que nous avons donné *in extenso* ¹ ; et nous avons montré que, si l'Apôtre vise surtout la femme à l'église, les raisons qu'il donne de son injonction établissent que la femme doit avoir la tête voilée en tout lieu et en tout temps. Car le voile est une profession de sa dépendance vis-à-vis de l'homme, en même temps que de modestie chrétienne fuyant les regards indiscrets.

La prescription de l'apôtre a été ainsi entendue dans tous les siècles chrétiens.

Que l'on consulte les vieilles estampes, les vieux vitraux ou triptyques, la femme est toujours voilée. On y distingue fort bien la veuve de la châtelaine ; la première porte un voile qui la fait ressembler à une religieuse, mais la seconde a la coiffure serrée aux tempes, et, toute enjolivée qu'elle est au front, emboitant la tête

¹ — *Le Sel de la terre* 48, p. 130. (NDLR.)

entière, de sorte que la chevelure paraît à peine. Il y a bien çà et là le fastueux hennin, dont la pointe laisse pendre un voile flottant, mais le principe est sauf, la tête est couverte.

C'est surtout dans nos vieilles provinces que l'on saisit au vif la coutume chrétienne pour la femme de se voiler la tête. Les coiffures sont des plus pittoresques dans leur variété. Mais que ce soit le soleil des matelottes du nord, le toquat alsacien, le simple bonnet de nos paysannes, le bonnet à ailerons des auvergnates, le bonnet en éventail des arlésiennes, la série des coiffes bretonnes, le foulard à bouts flottants ou le capulet du midi, la prescription de l'apôtre saint Paul est observée, et la grâce naïve des coiffures ne fait qu'illustrer une obéissance méritoire.

Hélas ! le mauvais vent du siècle a soufflé sur ces coiffures : ici il les a enlevées, là il les a retirées et dénaturées. Ainsi le foulard gascon naguère encore enveloppait toute la tête ; maintenant il s'enroule autour du chignon. La coiffe bretonne se réduit à des proportions minuscules ; elle encasque seulement le haut de la nuque, et laisse tout le reste de la tête à découvert. Il n'en est pas ainsi dans les recoins de terre bretonne où persistent les usages antiques : la coiffe est telle, que le visage est comme enchâssé au fond.

Il est à noter qu'une guerre sournoise est faite aux coiffes et bonnets traditionnels. En certains cantons de Bretagne les maîtres d'école laïque cherchent à contraindre les petites filles à aller tête nue, sous prétexte d'hygiène. Voyez-vous l'école laïque s'attaquant à une prescription apostolique, à une tradition chrétienne ? Elle n'est que trop dans son rôle en détruisant ce que hélas ! nous ne savons pas défendre assez énergiquement.

Il résulte de là que le voile des femmes, conservé sous forme de bonnets et de coiffes, tend à disparaître. Grand dommage pour l'esthétique : car une déplorable uniformité de chapeaux vulgaires, quand les femmes ne vont pas tête nue, remplace les fraîches coiffures caractéristiques de nos provinces. Dommage plus grand pour la moralité : car une femme qui va tête nue est une place démantelée. On nous disait naguère que bien des curés commencent à s'en apercevoir et regrettent amèrement de n'avoir pas lutté pour conserver la modestie des coiffures. Ils sentent qu'un esprit de vanité s'est insinué dans les têtes décoiffées et que l'esprit de piété naïve et profonde en a été délogé.

Même dans son intérieur, il y a seulement vingt-cinq ans, une femme sérieuse n'était jamais tête nue ; elle portait quelque chose, un bonnet flottant, une mantille, un fichu ; elle était couverte. Aujourd'hui les femmes vont dans les rues sans coiffure quelconque ; en certains pays, elles entrent à l'église, en cheveux. En Italie, les filles et les femmes qui exceptionnellement sont entrées à l'église tête nue, s'en accusent en confession comme d'un péché ; il nous semble voir encore les petites filles de Rome se jeter un bout de mouchoir sur les cheveux, avant de pénétrer dans le lieu saint.

Ce sont là les vestiges de la coutume chrétienne qui était invariable. Autrefois on eût été aussi choqué de voir une femme tête nue, même dans un salon, qu'on

le serait de voir un homme dans ce même salon le chapeau sur la tête. On dirait de celui-ci : c'est un malotru. On eût dit de celle-là : c'est une effrontée.

Que voulez-vous ? Saint Paul l'a dit expressément. L'homme est tête nue, parce qu'il est le maître ; la femme se couvre, parce qu'elle fait profession de dépendance. On ne change pas la nature des choses ; et le signe extérieur doit répondre à la vérité signifiée.

On n'obtiendra jamais rien contre l'exigence des choses

Les prescriptions apostoliques, qui condamnent le luxe, insistent sur la modestie de la coiffure et réprouvent l'arrangement artificieux de la chevelure. Saint Pierre et saint Paul y font la même allusion : celui-ci parle des cheveux tressés ; celui-là note l'étalage des cheveux. C'est en effet dans la coiffure que paraît principalement la vanité de la femme ; et cette vanité doit être combattue.

Elle l'était efficacement par le voile qui encadrait la tête, tombait sur les épaules et même, lorsqu'il avait toute son ampleur, enveloppait la taille. Que de dignité ce voile communiquait à la matrone romaine ! Il convenait éminemment à la chrétienne qui en fit son insigne.

On nous dira que c'est vainement que nous prêchons l'adoption du voile par les chrétiennes de nos jours. Nous leur demandons seulement que, comme leurs mères ou aïeules, elles aient la tête modestement couverte : par ce seul fait, elles exhaleront un parfum de modestie chrétienne, elles inspireront le respect. Le respect n'ira jamais de la sorte à une personne en cheveux.

Non, quoi qu'on fasse, on n'obtiendra jamais rien contre l'exigence des choses, le prestige de la femme provient de sa retenue, de sa modestie.

Nous sommes en pleine crise de féminisme ou émancipation de la femme. Si la femme se laisse aller au rêve d'une chimérique égalité avec l'homme, la morale chrétienne subira un dommage irréparable et même sera renversée de fond en comble. Or la question du voile joue un rôle capital dans le litige du féminisme. Qu'une femme se mette en cheveux, cela paraît à un esprit superficiel de nulle conséquence ; en fait elle supprime par là le signe de sa dépendance ; c'est un premier pas vers l'égalité des sexes qui est en contradiction avec l'ordre divin, vers une émancipation qui serait la ruine de la vertu féminine et le prélude, pour la femme, du pire des esclavages.

« La femme, dit saint Paul, doit montrer qu'elle est sous puissance de l'homme, en couvrant sa tête ¹. » C'est net : donnez au féminisme cette satisfaction que la femme aille tête nue, toutes les conséquences de cette redoutable erreur, désorganisatrice de la famille, se produiront les unes après les autres.

Nous aussi nous voulons que la femme soit reine : elle le deviendra par l'humble sujétion qui est la loi de son sexe, par la modestie, par la retenue, par la

¹ — « *Debet mulier potestatem habere supra caput* » I Co 11, 10.

pudeur. Le christianisme n'émancipe pas la femme, mais il la réhabilite, au point de faire d'elle l'instrument du salut de l'homme, à l'instar de la Vierge Marie.

— XXV —

Conclusion

La voix du Saint-Père

Après les évêques, le Saint-Père a élevé solennellement la voix pour condamner les modes indécentes et protester au nom de la morale chrétienne outragée par leur dévergondage. Il profita du congrès de l'Union catholique féminine tenu à Rome ; et, dans l'audience accordée le 21 octobre 1919 aux congressistes, il prononça un important discours où il signala, comme un objectif nécessaire et urgent de l'apostolat féminin, une réaction vigoureuse contre l'immodestie des toilettes, et réclama l'organisation de ligues destinées à faire respecter les exigences trop méconnues d'une décence élémentaire.

Une femme, dit Benoît XV, n'est vraiment vertueuse que si elle se montre telle dans sa manière de se vêtir [...] La mode inconvenante naît de la corruption de celui qui l'invente et engendre la corruption chez celles qui l'adoptent.

Ici le Saint-Père s'étonne de l'inconscience avec laquelle des femmes, se disant chrétiennes, absorbent le venin des modes malfaisantes et propagent l'incendie de pratiques destructives de toute moralité, jusqu'à exhiber leur dévergondage dans le lieu saint. Il presse les congressistes de s'enrôler dans ce qu'on pourrait appeler l'apostolat de la pudeur : ne se départant jamais d'une mise sérieuse et irréprochable, l'imposant à leurs filles, la faisant régner dans leur entourage, faisant servir leur influence à écarter tout habillement indécent, ne le tolérant pas chez leurs visiteuses.

Nous estimons, dit en terminant Benoît XV, que les pères et les époux, les frères et les parents des courageuses ligueuses, verront de bon œil cette organisation contre les dérèglements de la mode. Nous demandons qu'elle soit établie et favorisée de toutes façons par les prêtres auxquels incombe le soin des âmes.

Ainsi s'exprima Benoît XV en cette audience mémorable ¹. Rien ne manque à l'instruction si grave du souverain pontife : une vraie chrétienne n'y verra pas seulement des conseils, mais des prescriptions obligatoires. Quand le premier des papes, saint Pierre, enjoignait aux chrétiennes des temps primitifs de s'abstenir des artifices de la chevelure, des parements d'or, de la somptuosité dans les vêtements, il parlait pour être obéi ; et il était obéi.

¹ — Nous avons raconté, dans le dernier *Bulletin*, comment le Saint-Père avait daigné nous entretenir de la question de la modestie, avec une précision de vues frappante et un feu d'expressions extraordinaire. On sent que la question lui tient au fond du cœur, tant elle lui paraît vitale. [On trouvera ci-dessous, en annexe, ce récit de l'audience accordée par Benoît XV à Dom Maréchaux le 16 juin 1920. (NDLR.)]

Ce qui sauvera la situation, ce qui uniquement peut la sauver, c'est l'obéissance empressée, filiale, collective, unanime, des chrétiennes, à la voix du Saint-Père, répercutée dans celle des évêques, transmise par chacun des prêtres préposés au soin des âmes.

Les ligues

Le Saint-Père demande que les femmes chrétiennes s'organisent, constituent des ligues, pour combattre efficacement l'indécence des modes et faire prévaloir la modestie chrétienne. Sans cette entente en effet, le but ne sera pas atteint ; l'effort isolé est voué à l'impuissance ; seul l'effort collectif obtiendra un résultat.

Supposons ces ligues constituées : encore faut-il qu'elles posent en principe l'affranchissement du joug de la mode et qu'elles aient un programme parfaitement net, écartant tout ce qui sentirait l'impudeur et adoptant un type de vêtement irréprochable.

Nous avons sous les yeux les statuts d'une ligue de modestie, qui a devancé les désirs exprimés par le Saint-Père. Elle a son origine et son centre au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette : elle s'inspire du costume de parfaite modestie et exquise pureté porté par la sainte Vierge en son apparition du 19 septembre 1846 ; elle est en pleine harmonie avec les enseignements douloureux et sévères que Marie a dictés aux petits bergers sur la sainte Montagne. Ces enseignements concernent le blasphème et la profanation du dimanche ; ils auraient englobé l'indécence des modes, si celle-ci avait dès lors existé.

La ligue en question fixe « la robe suffisamment longue, montante et complètement fermée, comme le vêtement obligatoire de la femme chrétienne », seul répondant aux prescriptions de l'épiscopat. Voilà qui est net. Dans une première rédaction, elle avait inséré la condamnation portée par Mgr l'évêque d'Autun contre « les nudités provocantes, les lingerie transparentes ou ajourées, les vêtements trop courts ou trop serrés sur le corps ». Peut-être n'eût-il pas été inutile de maintenir ces précisions.

La ligue s'occupe aussi de l'habillement des petites filles, qui est trop souvent d'une choquante impudeur. Les statuts portent à ce sujet :

Les mères chrétiennes habilleront leurs fillettes de jupes descendant au-dessous des genoux et leur feront porter de préférence des bas longs.

Nous aurions supprimé, dans cette rédaction, le mot *de préférence*. Nous sommes heureux qu'il soit exigé que les jupes descendent *au-dessous des genoux* : si elles ne descendent qu'aux genoux, l'indécence reste flagrante, à savoir quand la fillette est assise.

Nous applaudissons sincèrement à l'institution de cette ligue ; née sous le regard de Marie, elle contribue beaucoup à éclairer la conscience féminine sur l'obligation d'une tenue irréprochable. Mais, que l'on nous permette cette réflexion, est-il opportun de mettre la modestie sous le couvert de l'élégance ? La question n'est-

elle pas plus haute ? Posons-la sur son véritable terrain ; à savoir la fidélité aux promesses du baptême comportant renoncement aux pompes de Satan (qui comprennent *nudités, lingeries transparentes, vêtements trop courts*, etc.) ; soyez modestes femmes chrétiennes, pour plaire à Dieu, pour le salut de vos âmes, pour celui de tant d'âmes que votre immodestie pousserait à la perdition, que votre modestie ramènera à la vertu et à Dieu.

Encore un mot, ô femmes chrétiennes

Une autre ligue, celle des veuves de la guerre si touchante, s'est engagée à travailler résolument à faire rentrer dans les mœurs une exacte modestie. Elle a un bulletin intitulé : *Sainte-Françoise-Romaine*. Elle s'est mise, dès sa fondation à Rome, sous la protection de cette grande sainte, qui fut la réformatrice des matrones de son temps au point de vue spécial de la modestie.

Les journaux religieux ont mentionné un bon nombre de sociétés féminines catholiques, qui ont promis à nos évêques une entière fidélité à leurs prescriptions touchant la manière de se vêtir. Si les adhérents à ces sociétés tiennent leurs promesses, une heureuse réaction se produira, les scandales de la mode régnante seront efficacement combattus ; mais de grâce, que les lignes essentielles de la réforme du costume féminin soient bien arrêtées et qu'on y ajoute le voile de la tête expressément prescrit par saint Paul.

En résumé, quel but se proposent nos évêques ? D'amener les chrétiennes à rompre toute solidarité dans le costume avec les mondaines déclarées ¹. Malheureusement, il y aura toujours des femmes effrontément provocatrices, instruments de perdition pour les hommes : il faut que les chrétiennes n'aient rien de commun avec elles en ce qui regarde l'habillement, le *cultus* comme disaient les Romains.

Permettez-nous encore un mot, ô femmes chrétiennes, et ce sera le dernier.

Ne vous contentez pas de fuir l'immodestie par un motif d'obéissance et de conscience, ce qui est un grand bien déjà ; mais *aimez* la modestie, par amour pour la sainte Vierge et par amour pour le Christ-Jésus vêtu d'une robe de dérision et couronné d'épines, c'est un bien plus grand encore.

Voyez dans l'immodestie une honte, une turpitude, une laideur ; envisagez la modestie comme une parure, un honneur, une beauté.

La modestie comporte une maîtrise de la raison sur le corps ; à ce titre, elle est noble. Elle nous adapte par l'extérieur à notre condition de créature déchue ; de ce

¹ — C'est la ville qui est le théâtre des exhibitions scandaleuses ; la campagne n'est pas notablement contaminée. Regardez la foule qui descend d'un train venant de la campagne : presque toutes les femmes ont la robe montante ; seules quelques jeunes personnes l'ont trop courte ; le décolletage est à peu près nul. Mais viennent, pour les vacances, des dames de la ville ; elles importent trop souvent les mauvaises modes ; et le pis est que parfois ces citadines font les dévotes, communient, fréquentent le presbytère. Ce scandale n'est pas imaginaire... Il cessera par le retour à la modestie de nos chrétiennes ; et les campagnes seront préservées du fléau.

fait, elle est harmonique. Elle s'inspire d'une pensée de foi ; donc elle est divinement lumineuse. Sous ces trois rapports, elle se revêt de beauté, sa vraie beauté est d'être un fruit en nous de l'Esprit de Dieu ¹.

Dans son sermon II (*De Diversis*) qui roule sur la sainte Famille, saint Augustin s'écrie : « Ne passons pas sous silence la si sainte modestie de la Vierge Marie. » Cette si sainte modestie, dans la pensée du saint docteur, comprend bien des choses : l'amour du silence, la réserve, l'effacement de soi-même, par suite le costume le plus humble. Ah ! femmes chrétiennes, puissiez-vous entrevoir la lumière divine qui se dégage dans un grand secret de cette si sainte modestie !

Vous êtes appelées vous-mêmes à entrer dans cette lumière, dans ce secret, dans cette sainteté ; entrez-y et demeurez-y. C'est le souhait qu'au terme de cette étude nous formons pour vous.

*

Annexe

L'audience du 16 juin 1920

C'est l'abbé Thiriot (successeur du père Emmanuel comme curé de Mesnil-Saint-Loup) qui fit le récit de cette audience dans le numéro de septembre-octobre 1920 du *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte-Espérance* ². Mais l'audience avait été accordée à Dom Maréchaux, comme celui-ci en a témoigné ci-dessus.

L'événement rappelle une autre audience, qui fut accordée, elle, à l'abbé Thiriot, par le pape saint Pie X, le 18 septembre 1904. Le saint pape avait alors, lui aussi, béni la *Société de Jésus couronné d'épines* instituée par le père Emmanuel pour sauvegarder et promouvoir la modestie chrétienne dans sa paroisse de Mesnil-Saint-Loup (récit dans *Le Sel de la terre* 44, p. 157-158).

Le sel de la terre.

*

Cette année, c'est l'auguste pontife Benoît XV qui nous exhortera à la fête de Notre-Dame de la Sainte-Espérance.

Le 16 juin après la clôture des grandes fêtes romaines, un enfant du père Emmanuel avait l'honneur d'être reçu en audience privée par Sa Sainteté ; cette audience fut marquée au coin d'une exquise bienveillance de la part du Saint-Père.

L'enfant du père Emmanuel sollicita une bénédiction particulière pour l'œuvre paroissiale du vénéré père à Mesnil-Saint-Loup.

Cette œuvre, dit-il, est caractérisée par la sanctification intégrale du dimanche : le travail, même en temps de travaux pressants, est suspendu ; les fidèles se pressent le

¹ — C'est saint Paul qui range *la modestie* parmi les fruits du Saint-Esprit (Ga 5, 22).

² — Tome 14, p. 353-355.

matin en grand nombre à la Table sainte ; ils fréquentent tous les offices, grand-messe, vêpres et complies ; ils entendent deux fois la parole de Dieu, le matin à la grand-messe et le soir à la prière du soir ; hommes et femmes disent leur chapelet ; l'intervalle des offices est employé à des jeux sur la place de l'église que coupent des visites au Saint-Sacrement. Tout cela se fait sans contrainte, avec la joie que trouvent les enfants de Dieu à être dans la maison de leur Père.

Le pape écoutait cet exposé d'un air ravi. « Ah ! dit-il, je bénis avec affection cette paroisse, et je souhaite ardemment que de telles paroisses se multiplient. »

Très Saint-Père, reprit son interlocuteur, il y a dans cette paroisse une note caractéristique et c'est la toute chrétienne modestie des femmes et des filles. Elles portent une pèlerine ornée d'un crucifix, laquelle voile les formes du corps ; elles sont coiffées d'un bonnet blanc.

Le père Emmanuel, instituteur de la paroisse, a créé pour la sauvegarde de la modestie, une société paroissiale qu'il a nommée *La Société de Jésus couronné d'épines*. Elle est en pleine activité.

Ici le Saint-Père sembla touché au vif ; il s'anima ; il fit des gestes, comme s'il eût devant lui un auditoire.

Qu'il m'est agréable d'apprendre, s'écria-t-il, qu'une telle société existe. Elle répond à un grand besoin : Restaurer les règles de la modestie chrétienne si méconnue de nos jours. Croiriez-vous que des femmes et des filles qui se disent chrétiennes osent se présenter devant moi dans une tenue qui offense la pudeur ?

Elles disent, ces femmes : Il n'y a pas de mal dans la manière dont nous nous habillons ; le mal est purement dans la pensée des prêtres qui nous font des reproches. Cela est faux, dit Benoît XV avec force. Le mal est dans la chose même, non dans l'idée qu'on s'en fait ; il est objectif incontestablement. Il y a là un grave péché de scandale, une provocation au péché impur.

Oui, de tout cœur je bénis cette société pour le maintien de la modestie : propagez-la de tout votre pouvoir.

Il est difficile de concevoir une plus grande répulsion pour les modes actuelles que celle dont les paroles du Saint-Père furent révélatrices.

Femmes et filles de la Sainte-Espérance, vous avez entendu votre évêque vous prescrivant de maintenir intactes les traditions du père Emmanuel sur la modestie. En ce moment, c'est le pape lui-même qui parle, qui sanctionne ces traditions, qui attache sa bénédiction la plus significative à la Société de Jésus couronné d'épines. Qu'elle vous soit donc plus chère que jamais !

*
* *

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !